



Maxilien

Maxilien est un véhicule itinérant qui s'inscrit dans une démarche de lutte contre les inégalités géographiques, souvent aggravées par les difficultés sociales de certains habitants. Il se déploie sur tout le territoire meusien.

Publié le 31 janvier 2022

Pourquoi un véhicule de solidarité itinérant en Meuse ?

- > Une problématique de mobilité est identifiée en Meuse
- > Le numérique, qui peut être source de rapprochement mais aussi d'isolement
- > Un public qui ne bénéficie pas des services : personnes âgées, personnes isolées, non-demandeurs d'aide, les "invisibles"...
- > La nécessité d'une proximité des services publics dans les territoires ruraux

Les objectifs de Maxilien

- > Faciliter l'accès aux droits, améliorer le repérage des publics en difficulté et les "non demandeurs" d'aide
- > Lutter contre la fracture numérique
- > Renforcer la présence des services publics sur le territoire rural
- > Permettre aux publics des villages d'avoir un espace de vie sociale, d'être à l'origine d'actions proposées, de co-construire des projets avec les professionnels
- > Une proximité des services publics dans les territoires ruraux

Fonctionnement de Maxilien

- > Un professionnel MDS référent par village
- > Un bureau confidentiel et un espace convivial
- > Un accès aux démarches en ligne
- > Une information sur les différents services et activités existantes
- > Un recueil par le professionnel MDS des besoins et envies des habitants pour la mise en place d'actions adaptées
- > Un travail avec nos partenaires pour apporter l'information au plus proche de la population

Cette démarche innovante s'appuie sur un travail de collaboration entre les acteurs et partenaires du projet. Les relais d'information dans les communes représentent un point central de la démarche. Le Maxilien est financé par le Département et par l'Etat, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55